

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris
connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have
taken note of the news under this heading

COMMISSION EXECUTIVE:

RESUME DES DISCUSSIONS

A sa soixante-seizième réunion, le 5 mars 1981, la Commission exécutive a tout d'abord entendu un rapport du Directeur général sur l'issue des réunions de février du Comité des Directives scientifiques, du Comité des Finances et du Comité du Conseil. Le Professeur Schopper a donné un résumé de sa présentation à ces Comités de l'optimisation de l'étude technique concernant la machine LEP, optimisation qu'ils ont bien accueillie. La Commission a étudié certains aspects de la politique du personnel à la lumière des décisions prochaines au sujet du projet LEP.

La Commission exécutive a ensuite approuvé certaines procédures révisées concernant les autorisations des projets d'équipement ainsi que des appels d'offres et adjudications de contrats.

Dans la suite de la réunion, le Comité a pris note d'une proposition d'expérience pour l'étude des oscillations neutrino, qui sera maintenant examinée par le PSCC et la Commission de la Recherche.

Sous le point "Divers", les membres de la Commission ont eu un échange de vues sur les moyens envisageables pour lutter contre le nombre croissant de vols sur les deux sites. Des propositions précises seront étudiées dans une prochaine réunion.

COMITE CONSULTATIF PERMANENT

Le Comité s'est réuni le 4 mars 1981. Le Président a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, ainsi qu'au Directeur général qui a participé à la première partie de la séance. Les sujets suivants ont été examinés :

Rôle et efficacité du Comité Consultatif Permanent

Le Directeur général et le Président ont l'un et l'autre insisté sur l'importance du Comité, principale enceinte où se rencontrent des représentants de la Direction et de l'Association du personnel pour examiner les sujets d'intérêt et de préoccupation mutuels. Le rôle statutaire que joue le Comité en tant qu'organe officiel paritaire d'information et de consultation entre le Directeur général et les représentants élus du personnel a été souligné, sans préjudice des relations individuelles entre les membres du personnel et le Directeur général, qu'elles établissent directement ou par la voie hiérarchique.

L'Association du personnel a présenté un certain nombre de propositions visant à améliorer l'efficacité du Comité à savoir notamment :

EXECUTIVE BOARD

SUMMARY

At its Seventy-Sixth Meeting held on 5 March 1981 the Executive Board first heard a report from the Director-General on the outcome of the February meetings of the Scientific Policy Committee, the Finance Committee and the Committee of Council. Professor Schopper gave a summary of the presentation he had made to these Committees on the optimization of the design of the LEP machine, which had been well received. The Board discussed some aspects of personnel policy in the light of the impending decision on the LEP project.

The Executive Board then approved some revised procedures for the authorization of capital projects and for the authorization of calls for tenders and of contract adjudications.

Following this, the Board took note of a proposed experiment to study neutrino oscillations which will now be discussed by the PSCC and by the Research Board.

Under "Other Business" the members of the Board had an exchange of views on how to deal with the increasing number of thefts on the two sites. Specific proposals will be discussed at a subsequent meeting.

STANDING ADVISORY COMMITTEE

A meeting of the above committee was held on 4 March 1981. The Chairman welcomed the new members, and the Director-General who was present for the first part of the meeting. The following subjects were discussed.

Rôle and efficacy of the Standing Advisory Committee

The Director-General and the Chairman both stressed the importance of the Committee as the principal forum where representatives of the Management and the Staff Association meet to discuss matters of mutual concern and interest. The statutory rôle of the Committee as the official joint body for information and consultation between the Director-General and the staff members elected to the Staff Association as representatives of the personnel was underlined, without prejudice to relations between individual members and the Director-General either directly, or through the managerial hierarchy.

The Staff Association put forward a number of proposals aimed at improving the efficient working of the committee, including :

1) Que les recommandations émises à l'unanimité par le Comité ne soient pas sommairement rejetées. Le Directeur général a déclaré que les propositions, même si elles ne recueillent pas l'unanimité mais sont prises à la majorité, ont été et seront examinées avec attention et que le Comité sera clairement informé des résultats.

2) Que pour l'étude des grands thèmes notamment (par exemple les pensions), une préparation approfondie soit assurée avant les réunions du Comité consultatif permanent. Selon la complexité du sujet, cette préparation pourrait s'effectuer soit au cours d'une discussion préliminaire soit au sein d'un groupe de travail. Pendant les réunions du Comité il devrait alors être possible de s'attacher essentiellement aux éventuels points de divergence afin de parvenir à un accord et de formuler des recommandations définitives. En réponse, il a été estimé qu'une multiplication excessive des réunions n'irait pas dans le sens de l'efficacité. Toutefois, sans sacrifier les nombreux contacts de caractère officieux qui s'établissent actuellement, le Directeur général a réaffirmé son intention de renforcer et de resserrer les relations avec l'Association et les membres du personnel. Il se propose également de poursuivre la pratique actuelle des rencontres avec les membres du Conseil de l'Association du personnel, au cours desquelles des sujets pourront être proposés pour une discussion ultérieure. Etant donné que des membres du Directoire siègent au Comité consultatif permanent et que des représentants de l'Association du Personnel assistent aux réunions des Commissions Exécutive et de Recherche, il existe déjà des liens étroits entre les divers Comités officiels de l'Organisation. Il a été convenu qu'un calendrier prévisionnel des principaux sujets méritant d'être débattus sera établi suffisamment longtemps à l'avance pour permettre la préparation de documents préliminaires servant de base à une discussion utile au cours des réunions.

3) A titre d'exemples de grands thèmes, l'Association du personnel a évoqué la politique du personnel dans une situation de budgets fixes, ainsi que la politique en matière de protection contre les radiations.

En ce qui concerne la politique du personnel, le Directeur général a rappelé aux membres que le CERN ne fonctionne pas en circuit fermé et que cette politique doit être envisagée avec en toile de fond la situation dans les Etats membres à la fois dans le domaine économique et dans le contexte des conditions actuelles en matière d'emploi. Il a déjà demandé au Président d'examiner en collaboration avec le Chef de la Division du Personnel certains aspects de la politique du personnel. Le document "Politique du CERN en matière de personnel", dont la version actuelle est provisoire, sera remanié à la lumière de l'expérience acquise depuis sa première diffusion. Certains grands thèmes évoqués dans le document, par exemple la mobilité, seront rediscutés. Il a été proposé et convenu que l'Association du Personnel établira un document présentant les questions qu'elle juge importantes selon leur ordre de priorité, justifications à l'appui.

A propos de la protection contre les radiations, le Directeur général a fait état d'un groupe de travail qui sera créé pour continuer les travaux déjà entrepris dans ce domaine; les discussions officieuses entre le Directeur intéressé et l'Association du personnel se poursuivront.

1) A request that unanimous recommendations made by the Committee would not be summarily rejected. The Director-General said that, even where not unanimous, majority proposals were, and would be, seriously considered, and the Committee would be given explicit information on the results.

2) Especially when major subjects are to be studied (e.g. pensions) there should be adequate preparation before Standing Advisory Committee meetings. Depending on the complexity of the subject this could be either by means of preliminary discussion or by a working group. During the Committee meetings it should then be possible to concentrate on any points of divergence in order to reach agreement, and to prepare final recommendations. Without sacrificing the informal nature of many of the contacts now made, the Director-General re-affirmed his intention to strengthen and establish even closer relations with the Staff Association and the members of the personnel. He also intended to continue the practice of meeting the members of the Council of the Staff Association, at which time subjects could be tabled for further discussion. With the presence of Directorate members in the Standing Advisory Committee, and of the Staff Association representatives in the Executive and Research Boards, there already existed close links between the Staff Association and the various official committees of the Organization. It was agreed that a calendar scheduling major items of interest should be established giving sufficient time for the preparation of preliminary documents as a basis for useful discussion during meetings.

3) As examples of major subjects the Staff Association referred to personnel policy in a time of fixed budgets, and to the policy of radioprotection.

Regarding personnel policy, the Director-General reminded members that CERN did not exist in a closed system, and that personnel policy must be seen against the background of the situation in the Member States, both economically and in the context of the present employment position. He had already asked the Chairman, in collaboration with the Leader of Personnel Division, to review certain aspects of personnel policy. The CERN Staff Policy, at present in a provisional edition, would be re-edited in the light of our experience since its first publication. At this time major subjects included in the paper, such as mobility, would be re-discussed. It was proposed, and agreed, that the Staff Association should prepare a paper proposing their priorities, with supporting statements.

On the question of radioprotection the Director-General referred to a study group to be formed to continue the work already going on in this area, and informal discussions between the Director concerned and the Staff Association will continue.

Circulaires administratives

1) Un calendrier pour la révision ou l'établissement des circulaires au cours de l'année a été approuvé.

2) Une circulaire relative aux "Catégories de Membres du Personnel" a été approuvée avec de légères modifications.

3) L'examen de la circulaire "Accidents et Maladies des Membres du Personnel" s'est poursuivi et un large accord s'est réalisé. De légères modifications rédactionnelles restent à apporter au texte avant son approbation finale.

Communications officielles

Il est convenu qu'un récapitulatif des communications officielles parues dans le Bulletin hebdomadaire sera publié au début de chaque année afin de faciliter leur consultation.

Dons aux Collectivités locales

L'Association du Personnel a rendu compte des dons octroyés au cours de l'année et proposé que la méthode, qui a donné satisfaction, demeure inchangée. Le Président a convenu qu'il s'agit d'une forme de coopération utile et réussie avec les collectivités locales et la poursuite de la pratique actuelle a été approuvée.

Fonds d'entraide

Le Président du Fonds a présenté les comptes vérifiés pour 1980, le budget proposé pour 1981, un rapport de gestion pour l'exercice passé, ainsi qu'un résumé statistique de l'activité du Fonds au cours des cinq dernières années. Il a été remercié de sa présentation claire et utile et le budget proposé a été approuvé.

Economies

L'Association du personnel a présenté un certain nombre d'idées sur des méthodes possibles permettant d'inciter le personnel à contribuer aux économies proposées par le Directeur général dans son allocution du 21 janvier 1981. Le Président l'a remercié et souhaité que soient émises de nouvelles propositions qui seront elles aussi soigneusement examinées.

Les futures réunions se tiendront les 8 avril, 27 mai et 1er juillet 1981.

CONGE ANNUEL - RAPPEL

Il est rappelé aux membres du personnel que, selon l'Article R II 4.08 du Règlement du Personnel, un maximum de 30 jours de congé annuel peut être reporté sur l'année de congé suivante, qui commence le 1er avril. Les absences durant les vacances de Pâques pourront être déduites du décompte de congé pour 1980/81.

Division du Personnel
Tél. 3238

Administrative Circulars

1) A calendar of circulars to be revised or prepared during the year was approved.

2) A circular on the "Categories of Members of the Personnel" was approved with minor modifications.

3) Discussion continued on the circular "Accidents and Illnesses of Members of the Personnel" and a large measure of agreement was reached. Minor editorial changes remain to be done before final approval.

Official communications

It was agreed that a summary of official communications published in the Weekly Bulletin would be published at the beginning of each year for easy reference.

Gifts to local Communities

The Staff Association reported on gifts made during the year, and proposed that the procedure, which worked satisfactorily, should remain unchanged. The Chairman agreed that it was a useful and successful form of cooperation with the local communities and the continuation of the present procedure was approved.

Mutual Aid Fund

The Chairman of the Fund presented the audited accounts for 1980, the proposed budget for 1981, a management report on the last year, and a statistical summary of the work of the Fund over the last five years. He was thanked for his clear and helpful presentation and the proposed budget was approved.

Economies

The Staff Association put forward a number of ideas on possible methods of involving the staff in the contribution to economies proposed by the Director-General in his talk on 21 January 1981. In thanking them the Chairman invited further proposals which would also be carefully considered.

The dates of future meetings are : 8 April, 27 May and 1 July 1981.

ANNUAL LEAVE - REMINDER

Members of the personnel are reminded that, in accordance with Article R II 4.08 of the Staff Regulations, not more than 30 days of annual leave may be carried forward to the following leave year, which starts on 1 April. Absences during the Easter holidays may be charged against the 1980/81 entitlement.

Personnel Division
Tél. 3238

Article 6 - Résidence en France - Enfants non-français du personnel du CERN
=====

1. Généralités

Cet article décrit les permis de résidence délivrés aux enfants (ressortissants ou non des pays de la C.E.) qui sont domiciliés chez le fonctionnaire et jusqu'au moment où ils entrent dans la vie active.

Selon le cas, il existe deux régimes autorisant la résidence de ces enfants (voir § 2 et 3 ci-dessous).

2. Résidence autorisée par le Ministère des Affaires étrangères

- Cette autorisation leur est conférée par leur statut d'enfants de fonctionnaire international. Le Ministère leur délivre à cet effet un document selon la procédure décrite dans l'Article d'Information No 3.
- Ce document est obligatoire pour les enfants à partir de 16 ans seulement, sauf s'ils dépendent, à ce moment-là, du régime de droit commun décrit § 3 ci-dessous.
- Les enfants de moins de 16 ans qui suivent des études en Suisse peuvent aussi obtenir ce document sur présentation d'un certificat de scolarité.
- Les filles jusqu'à 18 ans et les garçons jusqu'à 21 ans reçoivent une "attestation" de couleur blanche. A partir de 18 ans, les filles reçoivent un document du même type que le membre du personnel.
- En principe, lorsqu'il atteint 21 ans, un garçon doit rendre son "attestation" au CERN qui la retourne au Ministère des Affaires étrangères. Ce dernier lui fait alors parvenir un accusé de réception qui devra être joint à une demande éventuelle de permis de séjour s'il désire continuer à résider en France (voir § 3 ci-dessous, les conditions d'obtention d'un tel permis). Dans la pratique, si la définition du CERN d'enfant à charge est toujours valable (poursuite des études à plein temps), le Ministère continue à renouveler l'"attestation" sur demande.

3. Résidence en France selon le droit commun

- Les garçons de plus de 21 ans qui ne détiennent plus d'"attestation" et qui poursuivent des études en France ou en Suisse peuvent continuer à résider en France s'ils reçoivent un permis de séjour selon le droit commun.
- La demande de permis de séjour doit être faite à la Mairie de la commune de résidence qui la transmet à la Préfecture du département concerné (Bourg-en-Bresse pour l'Ain, Annecy pour la Haute-Savoie). L'accusé de réception du Ministère (voir § 2 ci-dessus) doit y être joint ainsi qu'un certificat de scolarité ou un contrat d'apprentissage.
- Pour les études effectuées en France, ce permis est une carte de résident ordinaire, valable 3 ans et renouvelable. Pour les études en Suisse, il s'agit d'une carte de résident temporaire, valable 1 an et également renouvelable.
- Les garçons n'obtiennent pas normalement un permis de séjour s'ils poursuivent leur scolarité dans un pays autre que la France ou la Suisse. Dans de tels cas, les périodes de vacances, passées au domicile des parents, dépendent du régime normal des touristes.

Section des Affaires sociales
Division du Personnel
Tél. 4201